

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 38

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-36.2 :

Tableau des effectifs, ajustement de postes.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires dans la Fonction Publique territoriale,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

DÉCIDE la création de :

1 poste d'administrateur hors classe

1 poste de Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique

DÉCIDE la suppression de :

1 poste de chargé de mission contractuel

2 postes d'attaché

1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

1 poste de technicien

2 postes d'agent de maîtrise principal

1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe

1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe

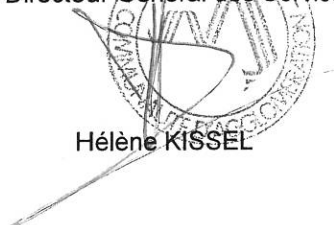
2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

2 postes d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe

1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION METZ METROPOLE

Tableau des effectifs au 28 novembre 2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS				dont : TEMPS NON COMPLET
			Service s commu- nautaire s	Effectifs mis à disposition de la Régie Haganis	Mises à dispositi on (autres)	total pourvu Metz Métropole	
SECTEUR ADMINISTRATIF							
Directeur Général des Services	A	1	1	0		1	
Directeur Général Adjoint des Services	A	4	4	0		4	
Administrateur hors classe	A	1	0	0		0	
Administrateur	A	2	0	0	1	1	
Directeur	A	10	9	0		9	
Attaché principal	A	5	5	0		5	
Attaché	A	32	25	4		29	
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	1	0		1	
Rédacteur principal 2ème classe	B	7	7	0		7	
Rédacteur	B	14	13	0		13	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	12	9	2		11	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	11	6	4		10	
Adjoint administratif de 1ère classe	C	22	17	2		19	
Adjoint administratif de 2ème classe	C	41	37	0		37	
TOTAL 1		165	134	12	1	147	1
SECTEUR CULTUREL							
Diercteur d'Etablissement d'enseignement artistique	A	2	1	0		1	
Professeur enseignement artistique hors classe	A	30	30	0		30	1
Professeur enseignement artistique classe normale	A	16	16	0		16	4
Conservateur du patrimoine en chef	A	1	1	0		1	
Conservateur du patrimoine	A	2	2	0		2	
Attaché de conservation du patrimoine	A	4	4	0		4	
Bibliothécaire	A	1	1	0		1	
Assistant conservation principal 1ère cl.Patrimoine et Biblio	B	3	2	0		2	
Assistant conservation principal 2ème cl.Patrimoine et Biblio	B	17	14	0		14	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	37	36	0		36	5
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	11	11	0		11	4
Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	0		1	1
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	3	3	0		3	
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	14	14	0		14	
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	8	8	0		8	
Animateur aux musées		3	3	0		3	
TOTAL 2		153	147	0	0	147	15
SECTEUR ANIMATION							
Adjoint d'animation 1ère classe	C	3	3	0		3	
Adjoint d'animation 2ème classe	C	6	4	0		4	
TOTAL 3		9	7	0	0	7	0
SECTEUR MEDICO-SOCIAL							
Technicien paramédical classe supérieure	B	2	0	2		2	
TOTAL 4		2	0	2	0	2	0
SECTEUR SPORTIF							
Educateur des activités physiques sportives	B	1	1			1	
TOTAL 5		1	1	0	0	1	0
SECTEUR TECHNIQUE							
Ingénieur en chef *	A	11	7	0		7	
Ingénieur principal	A	15	12	0		12	
Ingénieur	A	13	12	0		12	
Technicien principal de 1ère classe	B	32	15	4		19	
Technicien principal de 2ème classe	B	30	26	0		26	
Technicien	B	16	12	2		14	
Agent de maîtrise principal	C	33	10	20		30	
Agent de maîtrise*	C	35	19	15		34	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	77	60	15		75	
Adjoint technique principal de 2ème classe*	C	81	57	21		78	
Adjoint technique de 1ère classe	C	19	12	7		19	
Adjoint technique de 2ème classe	C	109	84	10		94	3
TOTAL 6		471	326	94	0	420	3
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6)							
		801	615	108	1	724	19

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) catégories : A, B ou C

* dont 1 agent détaché

** dont 2 agents détachés

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION METZ METROPOLE

Tableau des effectifs au 28 novembre 2016

	AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
1	Responsable de Pôle	A	COM	IB. 985	A
1	Chargé de mission	A	ADM	IB.1015	A
1	Chargé de mission	A	TECH	IB. 492	A
1	Directeur de Cabinet	A	CAB	IB.1465	110
1	Collaborateur de Cabinet	A	CAB	IB. 625	110
1	Collaborateur de Cabinet	A	CAB	IB. 767	110
1	Attaché de presse	A	ADM	IB. 588	A
1	Responsable de Pôle	A	ADM	IB. 864	A
1	Responsable de Pôle	A	TECH	IB. 588	A
1	Responsable d'exploitation	A	TECH	IB. 492	A
1	Correspondant Informatique et Libertés	A	TECH	HEC chevron II	A
1	Archéologue	A	CULT	IB. 540	A
1	Chargé de Communication	A	ADM	IB. 588	A
1	Directeur artistique		CULT	IB.1074	A
1	Directeur technique		TECH	IB. 710	A
1	Chef costumier		CULT	IB. 675	A
1	Pianiste corps de ballet		CULT	IB. 525	A
1	Pianiste des chœurs		CULT	IB. 397	A
1	Régisseur général		CULT	IB. 985	A
1	Régisseur de scène		CULT	IB. 397	A
1	Chef de chœur		CULT	IB. 741	A
1	Régisseur des chœurs		CULT	IB. 638	A
2	Choristes		CULT	IB. 460	A
5	Choristes		CULT	IB. 504	A
2	Choristes		CULT	IB. 540	A
1	Choriste		CULT	IB. 573	A
2	Choristes		CULT	IB. 605	A
7	Choristes		CULT	IB. 638	A
5	Choristes		CULT	IB. 732	A
1	Maître de ballet		CULT	IB. 534	A
5	Danseurs		CULT	IB. 357	A
1	Danseur		CULT	IB. 378	A
3	Danseurs		CULT	IB. 397	A
2	Danseurs		CULT	IB. 422	A
1	Danseur		CULT	IB. 444	A
1	Danseur		CULT	IB. 463	A
1	Danseur		CULT	IB. 493	A
1	responsable des publics Musée		CULT	IB. 379	A
1	Conservateur -collections archéo	A	CULT	IB. 499	A
1	chauffeur de camion grue – PAV	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur de camion grue – PAV	C	TECH	IB 328	A
1	chauffeur ripeur VL	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur ripeur VL	C	TECH	IB 303	A
1	ambassadeur du tri	C	TECH	IB 296	A
3	agents de distribution de contenants	C	TECH	IB 303	A
2	agents de distribution de contenants	C	TECH	IB 310	A
1	agent de distribution de contenants	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur	C	TECH	IB 328	A
1	chauffeur ripeur	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur ripeur	C	TECH	IB 303	A
3	ripeurs	C	TECH	IB 299	A

2	ripeurs	C	TECH	IB 303	A
1	ripeur	C	TECH	IB 328	A
1	agent d'entretien des contenants	C	TECH	IB 310	A
1	responsable pré-collecte	B	TECH	IB 436	A
1	responsable système management qualité	B	TECH	IB 347	A
1	assistant qualité des prestations	C	ADM	IB 299	A
1	comptable	B	ADM	IB 416	A
1	chargé de communication	A	ADM	IB 442	A
1	animateur	B	ANIM	IB 374	A

91

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emploi de l'article 47 de la Loi du 26 janvier 1984).

Technique et informatique (dont emploi de l'article 47

TECH : de la Loi du 26 janvier 1984)

ENV : gestion des déchets

COM : Communication.

CULT : Culturel.

CAB : Collaborateur de cabinet (article 110 de la Loi du 26 janvier 1984).

(3) Rémunération : Référence indice brut de la Fonction publique ou en € annuels bruts.

(4) Contrat : Motif du contrat (Loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 article 3, 1^{er} alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,)ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi.

3-2 : article 3, 2^{ème} alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel.

3-2 : article 3, 4^{ème} alinéa : emplois permanents à temps non complet (-31H30) dans les communes de - 2 000 habitants.

38 : articles 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47.

110 : article 110.

A : autres

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 –

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 35.1 – Mise en œuvre du Schéma de mutualisation au 01-01-2017 : avenant 4 à la convention portant mise en commun des services informatiques et SIG de la Ville de Metz et de MM et création d'une DCSI. *	1	
Annexe : Avenant 4.	1	
Point 35.2 – Mise en œuvre du Schéma de mutualisation au 01-01-2017 : création du service commun "Mission contractualisation, partenariats et recherche de financements" à MM. *	1	
Annexe : Convention et ses 2 annexes. *	1	
Annexe : Fiche d'impact.	1	
Point 35.3 – Mise en œuvre du Schéma de mutualisation au 01-01-2017 : institution d'une indemnité différentielle pour les agents transférés à MM. *	1	
Point 36.1 – Tableau des effectifs : création de postes. *	1	
Point 36.2 – Tableau des effectifs : ajustement de postes. *	1	
Annexe : Tableaux. *	1	
Nombre total des actes transmis : 5 délibérations dont 3 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président

PREFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.T.A.J.
30 NOV. 2016
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Directeur Général des Services
Hélène KISSEL

